

PUYGIRON le 25 janvier 2017



**Arrêté de voirie pour entretien et
dépannage Eclairage public**

Dossier suivi par : Loïc CHARPENET

Le Maire de la commune de PUYGIRON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire

Considérant le contrat d'entretien et de dépannage d'éclairage public passé avec SPIE en date du 20 novembre 2014, nécessitant certaines restrictions temporaires de circulation au droit des chantiers

Vu la demande d'autorisation de voirie de SPIE en date du 24 janvier 2017

ARRETE :

Article 1 :

L'entreprise SPIE à MONTELMAR bénéficie par le présent arrêté d'une autorisation de voirie permanente sur l'ensemble du territoire communal, afin de procéder à l'entretien et aux dépannages d'éclairage public.

Article 2 :

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2017, à charge à l'entreprise de renouveler sa demande si nécessaire.

Article 3 :

Le présent arrêté sera :

- Affiché au lieu habituel
- Notifié à l'entreprise SPIE.
- Notifié à la Gendarmerie de LA BEGUDE DE MAZENC

Le Maire
Loïc CHARPENET

Référence interne au service : spie 25 janv